



PROJECTIONS PAR DRONE :

Jusqu'où attendre ?

Le 4 janvier 2026, lors du contrôle des abords du **bâtiment B**, pas moins de huit cellules présentaient des caillebotis découpés.

Parmi les personnes détenues concernées figure l'**individu qui était en possession d'une liste comportant les identités de surveillants**, élément particulièrement préoccupant au regard de la sécurité des personnels.

Ces dégradations ne sont **ni isolées ni accidentelles**. Elles s'inscrivent dans un phénomène désormais identifié et récurrent : **les livraisons de colis par drone**, observées depuis plusieurs semaines, qui contraignent les détenus à **découper les caillebotis pour récupérer les projections**.

Cette situation entraîne **des risques majeurs pour la sécurité**, mais également **un changement profond du fonctionnement quotidien**, avec une charge de travail supplémentaire imposée aux agents, sans moyens adaptés ni réponse structurelle de l'administration.

Chaque caillebotis détérioré devrait faire l'objet **d'une facturation immédiate** et être **réparé ou remplacé sans délai** dès la constatation de la dégradation.

Le **SPS-CEA** rappelle qu'un **Compte Rendu d'Incident** a déjà été rédigé le **18 décembre** pour un autre caillebotis découpé, **toujours non réparé à ce jour**, démontrant une nouvelle fois l'absence de réaction concrète face à une situation pourtant connue.

Le **SPS-CEA** **salue le professionnalisme des agents** qui, chaque matin, scrutent les abords des bâtiments afin de limiter les conséquences de ces projections, assumant ainsi une mission supplémentaire qui ne devrait pas leur incomber.

Enfin, le **SPS-CEA** **réitère avec force** sa demande formulée lors de la **lettre ouverte du 12 décembre 2025** et du **tract du 17 décembre 2025**, documents qui alertaient déjà sur l'**urgence de la situation liée aux projections par drone et aux changements de fonctionnement qu'elles imposent au personnel**.